

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BAZOGE

Délibération n°103/2023
Séance du Jeudi 09 novembre 2023

Date de la convocation : 31 octobre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 20

L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LALANDE Michel, Maire.

Présents : MM. LALANDE, ABILY, AMESLON, BELIN-LUSTRO, CHAMPCLOU, CHARBONNIER, DELLIÈRE, LE COSSEC, LOISEAU, MARCHAND, MEDAGBE, MESME, PINEAU-MEICHE, ROUSSET, ROY, VALIN, VEQUAUD, VIDUS.

Absents : MM. ABREU, FRANCOIS, MENU, ROUSSEAU, THEBAULT.

Excusés : MM. AUBERTIN, FEAUX, RAUX, TANCHOUX.

Procuration de :

Karl RAUX à Jérôme DELLIÈRE

Anicette TANCHOUX à Yves LE COSSEC

Secrétaire de séance : Jérôme DELLIÈRE

DÉTERMINATION DES TARIFS 2024 :
LOCATION DE LA SALLE DU FRENE AUX PERSONNES RESIDANT À LA BAZOGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2024 de location de la salle du Frêne **pour les personnes résidant à La Bazoge** ainsi :

	Eté (15/04/2024 au 15/10/2024)	Hiver (01/01/2024 au 14/04/2024 et du 16/10/2024 au 31/12/2024)
1 soirée ou 1 journée	204 €	281 €
1 week-end	254 €	331 €
Vin d'Honneur		116 €
DEPLACEMENT EXCEPTIONNEL D'UN AGENT		56 €
CAUTION		607 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200245-20231109-2023_D_103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2023

Publication : 15/11/2023

Date d'affichage : 14 novembre 2023

Ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi du 22 juillet 1982.

Le secrétaire de séance,
Jérôme DELLIÈRE.



Le Maire,
Michel LALANDE.

